

Numéro d'identification

Période visée

Nom

Déclaration

Montant égal à l'impôt sur le tabac concernant les ventes en gros (somme totale perçue à titre d'agent-percepteur lors de la vente en gros de produits du tabac). Ce montant doit être égal à l'impôt établi.

Impôt sur le tabac perçu lors de la vente au détail de produits du tabac

Impôt sur le tabac à remettre concernant les produits du tabac que vous consommez (en promotion, à titre gratuit, etc.)

Additionnez les montants des lignes 1 à 3.

Montant égal à l'impôt sur le tabac déjà payé à un autre agent-percepteur titulaire d'un certificat d'inscription délivré en vertu de la Loi à l'égard des produits du tabac vendus, livrés ou consommés durant la période, au Québec. Ce montant doit être égal à l'impôt établi, mais ne doit pas comprendre l'impôt relatif aux quantités en stock à la fin de la période.

Déduction d'un montant égal à l'impôt sur le tabac non perçu sur une créance non recouvrée relative à des produits du tabac*

Additionnez les montants des lignes 5 et 6.

Montant de la ligne 4 moins celui de la ligne 7

Montant égal à l'impôt sur le tabac inclus dans une créance recouvrée, en totalité ou en partie, concernant des produits du tabac*

Additionnez les montants des lignes 8 et 9. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Reportez le résultat sur le bordereau de paiement (page 1) du présent formulaire.

1			
+	2		
+	3		
=			▶ 4
	5		
+	6		
=			▶ 7
		Total	= 8
		+	9
		Somme à remettre	= 10

* Inscrivez à la ligne 6 le montant égal à l'impôt sur le tabac que vous avez calculé concernant une créance non recouvrée. Toutefois, si vous avez recouvré la totalité ou une partie d'une telle créance, vous devez établir le montant de l'impôt recouvré, puis inscrire le résultat à la ligne 9 ci-dessus.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature de l'agent-percepteur ou de son représentant autorisé

Date

Ind. rég.

Téléphone

Poste

Joignez cette déclaration à votre bordereau de paiement.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Retournez à :